

INSTITUT DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE

ORGANISE

DES FORMATIONS AU PROCESSUS COLLABORATIF EN DROIT DE LA FAMILLE

Un mode alternatif de règlement des conflits

A PARIS

Maison du Barreau

LUNDI 8 ET MARDI 9 JUIN 2009 – 9h/16h30

Les modes de résolution des conflits qui recherchent l'apaisement et favorisent la collaboration des parents, assurent le plus souvent l'efficacité des décisions dans le temps dès lors qu'il s'agit de solutions admises par les parties et non imposées par une autorité.

Le processus collaboratif en droit de la famille, pratiqué depuis longtemps aux Etats-Unis et au Canada avec un fort taux de réussite, commence à se développer en Europe et notamment en France, en Grande Bretagne et en Autriche.

Près de 200 avocats sont maintenant formés en France

Son introduction en France qui ne nécessite aucune modification législative devrait permettre d'alléger le travail des juridictions en apaisant les conflits.

Une telle approche ne peut que satisfaire les Pouvoirs Publics.

Ces deux journées vous permettront d'être capable de proposer à vos clients cette solution non contentieuse de résolution de leurs conflits
(programme ci-attaché)

Validé au titre de la formation professionnelle continue pour 14 heures

ET AUSSI :

A MARSEILLE : MARDI 2 ET MERCREDI 3 JUIN 2009 – 9h/16h30

A CAEN : VENDREDI 5 ET SAMEDI 6 JUIN 2009 – 9h/16h30

(renseignements : mc.midavaine@institut-dfp.com)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Cabinet.....

Adresse

.....

Tél. Mail.

Souhaitez participer à la formation sur le processus collaboratif en droit de la famille

□ **les 8 et 9 juin à Paris**

Montant : □ Membre de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine : **300€**

□ Non membre de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine : **400€**

□ Moins de 35 ans, membre ou non membre de l'Institut : **250€**

Chèque à l'ordre de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine

A retourner 21, rue Henri Rochefort – 75017 Paris

Si vous souhaitez devenir membre de l'Institut, le montant réduit vous sera appliqué.

**Renseignements : Tél . 01.44.70.73.73 ou mc.midavaine@institut-dfp.com
www.institut-dfp.com**

FORMATION AU PROCESSUS COLLABORATIF EN DROIT DE LA FAMILLE 2009

PROGRAMME

PREMIERE JOURNEE

Matinée : 9h/12h30 avec une pause

Introduction :

Présentation de l'Institut du droit de la famille et du patrimoine.

Présentation des participants et des formateurs, objectifs de la formation.

Ce qui nous a séduit dans le processus collaboratif, présentation de la documentation

L'approche collaborative :

Description du processus

Prémises et principes de base

Négociation raisonnée

Compétences

Options de méthodes de résolution de conflits

Questions/réponses

12h30/13h30 : Déjeuner libre

Après-midi : 13h30/16h30 avec une pause

Les étapes du processus collaboratif : explications et démonstrations

Rencontre initiale avec le client,

Premier contact avec l'autre avocat

Rencontre de préparation avec le client

Première rencontre de règlement

Rencontres subséquentes

Entente et fin

L'accord de participation

Déontologie

Information du client

Documents utiles

SECONDE JOURNEE

Matinée : 9h/12h30 avec une pause

Retour sur la journée d'hier

Compétences en processus collaboratif

Techniques de communication : Exposés, démonstrations et exercices

- les questions ouvertes
- l'écoute active
- la reformulation
- le résumé

Jeu de rôle : rencontre initiale avec le client

12h30/13h30 : Déjeuner libre

Après-midi : 13h30/16h30 avec une pause

1°. Jeu de rôle : première rencontre de règlement

2°. Questions pratiques et déontologiques

3°. L'organisation des avocats formés au processus collaboratif en droit de la famille

- Comment débiter une pratique de processus collaboratif
- Comment créer un groupe d'avocats pratiquant le processus collaboratif

Formation dispensée par :

Louise WOODFINE :

Avocat au Barreau de Montréal

Cori KALINOWSKI :

Avocat au Barreau d'Ottawa